

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional Sport en Entreprise (CORPO) Formule 5/5 (5 matches/5 disciplines) Formule Mixte Règlement	Adoption :	2016-2017
			Entrée en vigueur :	01/09/2023
			Validité	Permanente
			Modifications :	CA 5 19/06/2023 - CA 3 30/03/2024
Commission :	Sport en Entreprise			
Nombre de pages : 7				

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Sommaire

Article 1 - OBJET	1
Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT	1
Article 3 - COMPOSITION DES ÉQUIPES	1
3.1 Joueurs autorisés	1
3.2 Entreprises ayant plusieurs équipes en championnat sport en entreprise.....	2
3.3 Sanction en cas de non-respect de ces règles	2
Article 4 - DROITS D'ENGAGEMENT	2
Article 5 - CALENDRIER	2
Article 6 - LIEU DE RENCONTRES	3
Article 7 - ORGANISATION DES ÉQUIPES :	3
Article 8 - ORDRE DES RENCONTRES	3
Article 9 - FEUILLES DE RENCONTRE	3
Article 10 – VOLANTS	3
Article 11 – ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT	4
11.1 Résultat des rencontres.....	4
11.2 Classement final.....	4
Article 12 - ÉQUIPEMENT	4
Article 13 - LICENCES	4
Article 14 - RESPONSABLES DU DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT	5
Annexe 1	6
Article 1 : Règles d'adaptation : Tableaux de Simple	6
Article 2 : Règles d'adaptation : Tableaux de Double.....	6

Article 1 - OBJET

Le Championnat Régional Sport en Entreprise regroupe les équipes des entreprises de la région Occitanie. Un trophée de champions est attribué pour l'équipe vainqueur de chaque catégorie à l'issue du championnat.

Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à ce championnat.

L'inscription au Championnat Régional de la Ligue entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 - COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Au minimum : 2 hommes **et** 2 femmes **par rencontre**
- Et
- Au maximum : 7 hommes **et** 7 femmes **sur la liste de brûlage**

3.1 Joueurs autorisés

Seules sont autorisées les personnes inscrites sur la liste de brûlage signée par un responsable du personnel ou du comité d'entreprise de l'entreprise participante.

Par entreprise participante, s'entend la société ou le groupe avec ses filiales détenues à 50 % ou plus.

Les personnes inscrites doivent justifier d'un contrat de travail (intérim compris).

Sont également admises à s'inscrire les équipes composées de personnes de différentes entreprises, artisans, professions libérales et les équipes composées de personnes travaillant dans deux entreprises géographiquement proches (même zone industrielle ou commerciale par exemple). Dans un tel cas, les entreprises ne devront pas avoir plus de 50 employés chacune.

Sont autorisé(e)s les concubin(e)s, les enfants, les parents, les pacsé(e)s et les époux (ses).

La liste de brûlage est à remettre au moment de l'inscription et au plus tard avant le début de la compétition.

Elle peut être mise à jour, mais doit à nouveau être validée par un responsable du personnel ou du comité d'entreprise et envoyée à la Ligue avant la participation à une rencontre pour les nouveaux inscrits.

La compétition est ouverte aux joueurs en situation de handicap.

Les règles ci-dessous sont mises en place pour intégrer au mieux les joueurs (debout et fauteuil).

Le joueur « valide » s'adapte à son adversaire.

Liste des catégories :

DEBOUT :

SL3 (handicap membre inférieur, ne peut pas courir) :

Match sur demi-terrain pour les deux joueurs. Pas de surplus de points.

SL4 (handicap membre inférieur, peut courir) :

Match sur terrain classique. Surplus de points : +9 (le SL4 commence le match à 9-0 à chaque set).

SU5 (handicap membre supérieur) :

Match sur terrain classique. Surplus de points : +5 (le SU5 commence le match à 5-0 à chaque set).

SS6 (nanisme) :

Match sur terrain classique Surplus de points : +7 (le SS6 commence le match à 7-0 à chaque set).

FAUTEUIL :

WH1 (Joueur en fauteuil roulant sans abdos) :

Match sur demi-terrain sans « rivière » (zone avant). Pas de surplus de points.

WH2 (Joueur en fauteuil roulant avec abdos) :

Match sur demi-terrain sans « rivière » (zone avant). Pas de surplus de points.

Pour les matchs de double, se référer à l'annexe 1 : [Règles d'adaptation](#).

En fonction des retours du terrain la commission ParaBadminton se réserve la possibilité de modifier les avantages des joueurs (points ou surface terrain) à partir des matchs retours, si les règles ci-dessus ne sont pas adaptées.

Un joueur en situation de handicap peut choisir d'utiliser les règles ci-dessus ou non.

3.2 Entreprises ayant plusieurs équipes en championnat sport en entreprise

Une liste de brûlage doit être établie par équipe.

Les transferts de joueurs d'une équipe à l'autre en cours de saison sont interdits.

Un même joueur peut s'inscrire sur plusieurs formules différentes du championnat.

Il n'est pas possible pour un joueur de changer d'équipe en cours de saison même s'il change d'entreprise.

3.3 Sanction en cas de non-respect de ces règles

En cas de non-respect des règles ci-dessus, le(s) match(s) joué(s) sont considérés comme perdus.

Article 4 - DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont de 150 euros.

La demande d'inscription d'équipe ne sera considérée qu'à réception du règlement des droits d'engagements :

- Soit par chèque à établir à l'ordre de la Ligue Occitanie de Badminton.
- Soit par virement sur le compte de la Ligue Occitanie de Badminton ([RIB Ligue Occitanie de Badminton](#)). Préciser dans l'intitulé du virement bancaire : « Inscription Équipe Corpo – Nom de l'entreprise. »

Article 5 - CALENDRIER

Le calendrier des rencontres est établi par la Commission sport en entreprise et s'étale sur toute la saison sportive.

Une ou plusieurs poules ainsi que des phases qualificatives peuvent être constituées en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Le calendrier est présenté lors de la réunion des capitaines.

Les équipes s'engagent à respecter le calendrier. Toute rencontre jouée après la date limite sans autorisation est jugée forfait.

Pour jouer un match hors délai, les équipes doivent justifier leur demande (blessure, maladie, déplacement professionnel, championnat de France...), la commission se réunit pour prendre une décision et donne sa réponse aux capitaines des équipes concernées sous 7 jours après la demande.

Article 6 - LIEU DE RENCONTRES

Pour les équipes n'ayant pas accès à des installations sportives, la ligue Occitanie communique une liste de structures ou clubs pouvant accueillir. Les frais éventuels de location ou réservation des terrains sont à la charge de l'équipe qui doit recevoir.

Les équipes doivent s'entendre sur le lieu et les horaires dans la période fixée par le calendrier. En cas de désaccord, et de rencontre non jouée, les deux équipes sont considérées comme forfaits et aucun point n'est attribué.

Article 7 - ORGANISATION DES ÉQUIPES :

Le championnat est constitué de plusieurs poules (selon les inscriptions). Les équipes sont réparties selon les niveaux obtenus au cours de la saison précédente.

Les nouvelles équipes sont évaluées en fonction du classement des joueurs.

Les équipes ne jouent des matches qu'au sein d'une même division, matches aller et retour, une (ou deux) équipe(s) montent en division supérieure ou descendent selon leurs résultats.

Article 8 - ORDRE DES RENCONTRES

- SIMPLE DAME
- SIMPLE HOMME
- DOUBLE DAMES
- DOUBLE HOMMES
- DOUBLE MIXTE

L'ordre des rencontres indiqué sur la feuille de match est le plus logique. Néanmoins, en cas d'accord entre les équipes un arrangement peut-être trouvé.

La feuille de match doit impérativement être complétée avant le début du premier match.

Un joueur ne peut pas jouer plus de deux matches.

Les matches se jouent suivant les règles de la Fédération Française de Badminton soit 2 sets gagnants de 21 points.

Article 9 - FEUILLES DE RENCONTRE

Le gagnant de la rencontre doit renvoyer la feuille de rencontre signée par les capitaines sous cinq jours ouvrables à la ligue Occitanie, par courrier ou e-mail.

Il doit aussi obligatoirement envoyer par e-mail les résultats enregistrés sur la feuille électronique (fichier Excel, instructions données séparément).

En cas de feuille non transmise, incomplète, ou mal renseignée, la Commission sport en entreprise peut considérer le match comme nul, aucun point n'est attribué.

Il est conseillé que l'équipe perdante établisse, ou récupère une copie signée de la feuille de rencontre pour pallier le cas de défaillance du capitaine de l'équipe victorieuse.

Article 10 – VOLANTS

Les rencontres se jouent en volants plastiques (ou plumes si accord entre les joueurs) pour les joueurs non classés, elles se jouent en volants plumes pour les joueurs classés. En cas de litige se référer à la liste des volants classés par la FFBaD ([Classement Fédéral volants plumes](#)).

Les volants sont fournis par l'équipe qui reçoit.

Article 11 – ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT

Les résultats sont homologués par la Ligue, ils ne sont pris en compte que pour les joueurs ou joueuses dont le nom figure sur la liste de brûlage.

Les résultats des rencontres et le classement sont disponibles sur le site internet <http://www.badocc.org> ou sur <http://www.badnet.org>.

11.1 Résultat des rencontres

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné **+ 1 point**
- Match perdu **0 point**
- Match forfait **0 point**

11.2 Classement final

En fin de saison, un classement final est établi en fonction du nombre de points acquis.

Pour le classement final, sont pris en compte les points des rencontres selon le barème suivant :

- +3 points pour la victoire.
- +2 points pour une égalité
- +1 point pour la défaite.
- - 1 point à l'équipe « forfait » sur rencontre programmée.
- +0 point aux deux équipes pour feuille de match non transmise à la Ligue.
- +0 point aux 2 équipes pour une rencontre non jouée faute d'accord entre les équipes.

En cas d'égalité, des critères sont pris en compte pour départager les équipes en respectant l'ordre suivant :

Critère 1 : résultat de la rencontre entre les deux équipes (critère non retenu si 3 équipes ou plus, sont à égalité)

Critère 2 : match average

Critère 3 : set average

Critère 4 : point average

Si, après calcul suivant chaque critère C2 ou C3 ou C4, seulement 2 équipes restent à égalité, le partage s'effectue selon le critère 1.

Article 12 - ÉQUIPEMENT

Il est souhaitable que les membres d'une équipe aient le même équipement vestimentaire, au moins en ce qui concerne le tee-shirt.

Article 13 - LICENCES

Tous les joueurs doivent **être obligatoirement licenciés** soit dans un club affilié à la fédération, soit par l'intermédiaire de la structure sport en entreprise qui rassemble ces demandes auprès de la Ligue.

À l'instar des autres championnats, les demandes de licence sport en entreprise doivent être faites au plus tard 10 jours avant le début du championnat.

Pour respecter ce délai, la demande complète y compris les certificats médicaux ou questionnaire de santé doivent être remis lors de la réunion des capitaines.

Rappel : un joueur licencié sport en entreprise peut jouer dans les tournois et championnats fédéraux, mais ne peut évoluer en interclubs (sous la bannière d'un club) que s'il appartient à un club affilié FFBaD.

Article 14 - RESPONSABLES DU DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

La Commission Sport en entreprise est chargée du suivi de la compétition, elle se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires. En cas de fraude, d'absences non justifiées, les points acquis pourront être supprimés et une exclusion envisagée.

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat régional SPORT EN ENTREPRISE Annexe 1 Dispositions pour la saison 2025/2026	Adoption : CA1 19/10/19 Entrée en vigueur : 1 ^{er} /09/19 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 1
---	-------------------------	--	--

Article 1 : Règles d'adaptation : Tableaux de Simple

	Valide	WH1	WH2	SL3	SL4	SU5	SS
Valide	Règles des valides.	Avantage surface WH1	Avantage surface WH2	Avantage surface SL3	Avantage 9 Points SL4	Avantage 5 Points SU5	Avantage 7 Points SS
WH1		Règles para-badminton	Surface respectives	Surface respectives	Avantage surface WH1	Avantage surface WH1	Avantage surface WH1
WH2			Règles para-badminton	Surface respectives	Avantage surface WH2	Avantage surface WH2	Avantage surface WH2
SL3				Règles para-badminton	Avantage surface SL3	Avantage surface SL3	Avantage surface SL3
SL4					Règles para-badminton	Aucun avantage	Aucun avantage
SU5						Règles para-badminton	Aucun avantage
SS							Règles para-badminton

Article 2 : Règles d'adaptation : Tableaux de Double

	Valide/ Valide	Valide +WH1/2	Valide + SL3/4/5/SS	Double WH1/2	Double SL3/4/SU5/SS	Double WH1/2 + SL3/4/SU5/SS
Valide + Valide	Règles des valides.	Avantage Surface WH+ Avantage 5 points WH	Avantage 7 points SL/SS	Avantage surface WH1/2 +Avantage 9 points WH	Avantage 9 points SL/SS	Avantage surface + Avantage 9 points SL/SS
Valide +WH1/2		Avantage Surface Double WH	Avantage Surface WH + Avantage 5 points WH 1/2	Avantage surface double WH + Avantage 5 points WH	Avantage Surface WH +Avantage 5 points SL/SS/SU	Avantage Surface WH + Avantage 7 points WH/SL
Valide + SL3/4/SU5/SS			Règles des valides	Avantage surface double WH	Avantage 5 points SL/SS/SU	Avantage surface + Avantage 7 points WH1/2
Double WH1/2				Règles para-badminton	Avantage surface WH	Avantage surface Double WH
Double SL3/4/SU5/SS					Règles para-badminton	Avantage surface + Avantage 7 points WH
Double WH1/2 + SL3/4/SU5/SS						Avantage surface